



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2008
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Samoa américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–3	3
II. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique.	4–18	3
III. Budget	19–20	6
IV. Situation économique	21–37	7
A. Généralités	21–24	7
B. Agriculture et pêche	25–27	7
C. Tourisme	28–30	8
D. Transports et communications	31–36	8
E. Approvisionnement en eau, assainissement et autres services d'utilité publique	37	9
V. Situation sociale	38–52	10
A. Généralités	38	10
B. Emploi et immigration	39–43	10
C. Éducation	44–46	11
D. Santé publique	47–50	12
E. Criminalité	51–52	13
VI. Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes	53–54	13



VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	55–57	14
VIII.	Statut futur du territoire	58–60	15
A.	Position du gouvernement du territoire	58	15
B.	Position de la Puissance administrante	59	15
C.	Résolutions adoptées par l'Assemblée générale	60	15

I. Généralités

1. Les Samoa américaines sont un territoire non autonome administré par le Département de l'intérieur des États-Unis d'Amérique, qui a un représentant sur place. Ce territoire se trouve dans le Pacifique Sud, à environ 3 700 kilomètres au sud-ouest d'Hawaii et à 4 350 kilomètres au nord-est de l'Australie. Il comprend sept îles (Tutuila, Aunuu, Ofu, Olosega et Tau, appelées îles Manu'a, ainsi que Swains et Rose, deux atolls de corail), ainsi que plusieurs petites îles. La superficie totale est de 197 kilomètres carrés, dont 70 % recouverts par une forêt dense. Tutuila, la plus grande des îles, où se trouve Pago Pago, la capitale, représente 70 % de la superficie du territoire et regroupe 99 % de la population

2. D'après les estimations pour 2007, les Samoa américaines comptent 68 900 personnes. L'âge médian est de 21 ans et le rapport de masculinité estimé à 106 garçons pour 100 filles. Le taux net de migration est d'environ 21 ‰¹. Comme on l'a signalé précédemment, 70 000 Samoans vivent hors du territoire.

3. Sur le plan ethnique, la population est composée de 89 % de Samoans/Polynésiens. Les chrétiens congrégationnistes représentent 80 % de la population et les catholiques romains 20 %. La plupart des Samoans sont bilingues et parlent le polynésien et l'anglais.

II. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

4. On s'accorde généralement à penser que l'archipel des Samoa a été peuplé il y a quelque 3 000 ans par des populations d'Asie du Sud-Est, ayant migré dans le Pacifique. Les Hollandais ont été les premiers Européens à découvrir ces îles en 1722. Certains colons sont venus s'y installer dès le début du XIX^e siècle et ils ont été suivis par des missionnaires dès 1830. À la fin du XIX^e siècle, les luttes intestines entre les chefs locaux et les rivalités entre les puissances coloniales – Allemagne, États-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne – ont été à l'origine d'une période d'instabilité. L'acte de cession de ces îles aux États-Unis a été officiellement entériné par une loi du Congrès le 20 février 1929. Conformément à cette loi, les autochtones se sont vu accorder le statut de ressortissants américains. La loi prévoyait la mise en place d'un gouvernement des Samoa américaines, tous les pouvoirs étant dévolus à une personne désignée par le Président des États-Unis. Étant donné que la région présentait pour les États-Unis un intérêt essentiellement militaire, le territoire a été placé sous la juridiction de la marine des États-Unis. En 1951, en vertu de l'ordonnance 10264 du Président des États-Unis, le territoire est administré par le Ministère de l'intérieur.

5. Les Samoa américaines sont un territoire des États-Unis « non incorporé et non autonome » soumis au droit américain. Les dispositions de la Constitution des États-Unis ne s'y appliquent pas dans leur totalité. Les résidents des Samoa américaines ne sont pas des citoyens américains. Ils sont considérés comme des ressortissants des États-Unis et peuvent donc entrer dans le pays librement, y

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail sont tirées de publications, notamment celles du gouvernement du territoire, et d'informations communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies.

¹ Informations fournies par la Puissance administrante le 15 janvier 2008.

travailler et résider là où ils veulent. Les enfants nés de parents étrangers sur le territoire samoan prennent non pas la nationalité américaine, mais celle du pays d'origine de leur mère ou père. Les Samoans ne peuvent pas voter à une élection générale aux États-Unis, mais ont le droit de participer aux primaires présidentielles et aux comités électoraux.

6. La Constitution adoptée en 1960 a été révisée en 1967, puis modifiée en 1970 et en 1977. Tous les amendements ou modifications apportés à la Constitution des Samoa américaines (tels qu'approuvés par le Ministère de l'intérieur) doivent obligatoirement être sanctionnés par le Congrès des États-Unis.

7. La Constitution du territoire garantit la séparation des pouvoirs exécutif et législatif et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le pouvoir exécutif est assuré par un gouverneur et un gouverneur adjoint qui sont élus pour un mandat de quatre ans au suffrage universel des adultes. Tous les Samoans âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote. Le Gouverneur est chargé de faire appliquer la législation du territoire ainsi que les lois américaines et il peut exercer son droit de veto sur les lois adoptées par le *Fono*, qui est le Parlement des Samoa américaines.

8. En 1977, les citoyens des Samoa américaines ont élu un gouverneur pour la première fois. Le Gouverneur actuel, Togiola T. A. Tulafano, a été élu en 2004, en même temps que M. Ipulasi A. Sunia, son adjoint. Leurs mandats expirent en novembre 2008, date des prochaines élections. En septembre 2007, le Gouverneur adjoint Sunia a été envoyé en prison par le FBI, avant d'être libéré plus tard, dans le cadre d'une affaire de passation de marchés concernant le Département de l'éducation du territoire. En attendant que la justice suive son cours, M. Sunia qui n'a pas reconnu sa culpabilité devant un tribunal fédéral à Washington, continue d'exercer ses fonctions de Gouverneur adjoint².

9. Le *Fono* est un parlement bicaméral composé d'un sénat, qui compte 18 membres choisis par 14 conseils tribaux traditionnels, et d'une chambre des représentants de 21 membres, dont 20 sont élus au suffrage universel et un est nommé en qualité de délégué sans droit de vote de l'île Swains. Seuls les « matai », chefs traditionnels d'une famille élargie, peuvent devenir sénateurs. La durée du mandat est de quatre ans pour les sénateurs et de deux ans pour les représentants. Le *Fono* peut adopter des lois concernant toutes les affaires locales, à condition qu'elles ne soient pas contraires aux lois des États-Unis qui s'appliquent dans le territoire ou aux traités et accords internationaux auxquels les États-Unis sont partie.

10. Depuis 1981, les Samoa américaines élisent au suffrage universel direct, pour un mandat de deux ans, un délégué à la Chambre des représentants des États-Unis, qui n'a le droit de vote que dans les commissions. Le délégué actuel est le représentant Eni F. H. Faleomavaega, réélu en novembre 2006 pour un dixième mandat consécutif de deux ans.

11. L'appareil judiciaire comprend une Haute Cour, composée du président et de juges nommés par le Secrétaire à l'intérieur des États Unis, et des tribunaux de district et de village dont les juges sont nommés par le Gouverneur. La Haute Cour comprend la Chambre d'appel, la Chambre de première instance et la Chambre des questions foncières et des titres. Comme les Samoa américaines ne relèvent pas d'une instance fédérale, aucune disposition n'est prévue par la loi pour faire appel

² Selon le journal *Samoa News*, des 10 et 24 octobre 2007 et du 5 janvier 2008.

des décisions de la Haute Cour devant un tribunal fédéral de première instance. La législation des îles Samoa est identique mot pour mot à celle des États-Unis (« lois miroirs ») à cette différence près que toute mention des États-Unis y est remplacée par une mention des Samoa américaines.

12. Pour étudier diverses modalités possibles concernant le statut politique du territoire par rapport aux États-Unis, la Commission d'étude du statut politique futur a été créée en 2006 par la loi 29-6 modifiée par les lois 29-24 et 29-25. Le rapport final de la Commission, rédigé en anglais et en samoan, a été présenté au Gouverneur, au Président du Sénat, au Président de la Chambre des représentants et au Président de la Haute Cour le 31 décembre 2006. Des exemplaires du rapport final ont été publiés en janvier 2007 et affichés sur Internet³. La décision finale sur le statut du territoire appartient au peuple des Samoa américaines¹.

13. Dans ses conclusions et 27 recommandations, la Commission a pris en considération les vues du grand public. Elle a estimé que les Samoans, les dirigeants et les simples citoyens, vivant sur le territoire ou non, ont, à une très large majorité, souligné deux points importants : a) les Samoa américaines doivent rester partie intégrante du groupe des États et territoires des États-Unis; et b) il faudra s'assurer que le statut choisi n'aura pas de conséquences négatives sur les coutumes et la culture, ainsi que l'avenir de la langue des Samoans⁴.

14. Dans ses conclusions, la Commission a souligné qu'elle « recommandait principalement » que « les Samoa américaines continuent d'être un territoire non organisé et non incorporé et que des négociations soient engagées avec le Congrès des États-Unis en vue d'un statut politique permanent »⁵. Dans cette optique, et soulignant que cette question était « la plus importante conclusion de l'étude de la Commission », il a été noté dans le rapport que le Congrès devrait voter une loi spécifique pour réaffirmer les dispositions particulières protégeant les terres et titres fonciers dans la Constitution des Samoa américaines et que cette loi pourrait être adoptée sans que le statut actuel ne change⁵.

15. Dans la section intitulée « Sujets de préoccupation du public », la Commission a formulé les recommandations suivantes en ce qui concerne « L'Organisation des Nations Unies et la désignation de la colonie » : « La Commission a estimé que la désignation par l'Organisation des Nations Unies des Samoa américaines comme territoire non autonome importait peu en ce qui concerne le futur statut politique de l'île et recommandé que le territoire aille de l'avant sans tenir compte de la désignation de l'Organisation. » En ce qui concerne la question de « l'information du public sur le statut politique », la Commission a constaté dans son étude récente qu'il fallait sensibiliser le public à la question du statut politique et aux problèmes connexes. La décision finale quant au statut politique du territoire appartenant au peuple, la Commission a estimé qu'il devait être bien informé. Par conséquent, elle a recommandé que le gouvernement des Samoa américaines lance un programme de sensibilisation du public au statut politique du territoire⁶.

³ <http://www.americansamoa.gov>.

⁴ Report on the Future Political Status Study Commission of American Samoa, p. 42, http://www.americansamoa.gov/fpssc/fpssc_text.pdf.

⁵ Ibid., p. 43.

⁶ Ibid., p. 58.

16. Lors d'une audition publique sur le rapport de la Commission organisée par le *Fono* le 15 novembre 2007, selon les médias locaux, la population avait fortement souscrit à la recommandation tendant à ce que les Samoa américaines maintiennent leurs relations actuelles avec les États-Unis. Les personnes qui avaient assisté à l'audition publique, plus d'une soixantaine, ont demandé aux responsables locaux de donner suite aux recommandations du rapport afin que commence un processus de négociation avec le Congrès des États-Unis en vue d'un statut politique permanent. D'après un intervenant, le meilleur moyen de déterminer rapidement la forme que prendrait le gouvernement était d'organiser un référendum lors des élections générales de 2008. D'après les opinions recueillies au cours de cette audition de quatre heures, les participants n'avaient pas choisi la voie de l'indépendance. À la fin de l'audition, il a été recommandé que la Commission réalise un programme d'information pour expliquer son rapport au public avant que le Gouverneur convoque une assemblée constituante⁷.

17. Il a été indiqué plus tard dans la presse locale que le Gouverneur devait organiser une rencontre publique pour recueillir des informations sur la question du statut⁸.

18. Le 14 janvier 2008, dans son discours sur l'état du territoire devant la trentième Assemblée législative, le Gouvernement a indiqué que les recommandations de la Commission avaient été communiquées au *Fono*, et qu'il attendait avec impatience sa réponse. En prévision de la réunion de l'assemblée constituante, il encourageait vivement le peuple des Samoa américaines à examiner le rapport de la Commission, qui pouvait être consulté à : www.americansamoa.gov et à donner son avis sur la meilleure voie pour les Samoa américaines⁹.

III. Budget

19. Le budget du Gouvernement des Samoa américaines est essentiellement alimenté par l'assistance fédérale et des recettes locales. Dans le système communautaire traditionnel, les dirigeants doivent non seulement préserver l'ordre social, mais aussi assurer le bien-être économique de la famille élargie. Le Gouvernement fédéral des États-Unis prend en charge la majeure partie des coûts afférents au maintien d'un tel système. Cette prise en charge contribue à donner accès aux États-Unis au territoire et à leur permettre de l'utiliser à des fins de défense ou autres. Les Samoa américaines continuent d'être le seul territoire des États-Unis qui reçoit des subventions d'un montant d'environ 23 millions de dollars par an du Département de l'intérieur pour le budget de fonctionnement du gouvernement¹⁰.

20. Le budget du gouvernement du territoire, tel qu'il a été approuvé par le *Fono*¹¹, pour l'exercice 2008, entamé le 1^{er} octobre 2007, s'élève à 304 millions de dollars. En janvier 2008, le gouvernement du territoire a indiqué qu'à la fin de l'exercice 2007, le budget était déficitaire. Le budget de fonctionnement des administrations et des services publics était très limité l'année dernière⁹.

⁷ *Samoa News*, 16 novembre 2007.

⁸ *Ibid.*, 5 janvier 2008.

⁹ State of the Territory Address, 14 janvier 2008.

¹⁰ *Samoa News*, 16 novembre 2007.

IV. Situation économique

A. Généralités

21. Le produit intérieur brut (PIB) des Samoa américaines pour 2005 se chiffrait à 333 millions de dollars et le PIB par habitant à 5 800 dollars, ce qui serait une bonne estimation pour 2007¹².

22. Selon les données fournies par le gouvernement du territoire, l'année 2007 a été marquée par des difficultés financières. Le coût de la vie a augmenté de 7 % au cours du quatrième trimestre, par rapport à 4,4 % pendant le troisième trimestre. Cette augmentation s'expliquait principalement par l'augmentation du prix des produits pétroliers. Le coût des logements a augmenté de 6 % à la suite de l'augmentation du coût des services collectifs de distribution d'eau et d'électricité, alors que le prix des denrées augmentait de 10 % pendant le quatrième trimestre. En outre, selon le gouvernement du territoire, le salaire minimum a augmenté, ce qui a entraîné une hausse des prix. Parallèlement, un nouveau Plan général du territoire a permis au gouvernement de définir une stratégie globale de développement socioéconomique des Samoa américaines, ainsi que des orientations pour le développement de tous les autres secteurs publics et de l'industrie. En outre, le gouvernement a créé un Conseil consultatif pour les questions économiques qui permettra au secteur privé d'apporter sa contribution à l'élaboration des politiques de développement économique, notamment sur des questions telles que la réforme fiscale, l'immigration et l'octroi de licences aux entreprises commerciales¹³.

23. L'économie dépend à plus de 90 % des dépenses du Gouvernement fédéral des États-Unis et des conserveries. La pêche au thon et les conserveries de thon constituent l'essentiel de l'activité du secteur privé. Environ 7 % proviennent d'une petite industrie du tourisme et de quelques entreprises qui desservent exclusivement le marché local,

24. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial des Samoa américaines, suivis par la Nouvelle-Zélande, l'Australie et Fidji. Le thon transformé dans les conserveries représente quasiment 100 % des exportations du territoire. Quelque 90 % des biens et des produits sont importés, dont les denrées alimentaires, les produits pétroliers, les pièces détachées, les matériaux de construction, les textiles et les vêtements.

B. Agriculture et pêche

25. Selon le gouvernement du territoire, la valeur totale de la production agricole a légèrement dépassé 58 millions de dollars en 2007, dont 36 millions pour la consommation des ménages et 22 millions pour les ventes commerciales⁹.

26. L'agriculture, la chasse et la sylviculture emploient moins de 3 % de la population et dégagent un faible surplus de production destiné à l'exportation. Taro, noix de coco, bananes, oranges, papayes, fruits à pain et ignames sont les récoltes

¹¹ Ibid., 26 septembre 2007.

¹² Informations fournies par la Puissance administrante le 15 janvier 2008; [http://www.indexmundi.com/american_samoa/gdp_per_capita_\(ppp\).html](http://www.indexmundi.com/american_samoa/gdp_per_capita_(ppp).html).

¹³ State of the Territory Address, 14 janvier 2008; *Samoa News*, 5 janvier 2008.

les plus importantes. Selon le Département de l'agriculture, le territoire subvient à 95 % de ses besoins alimentaires actuels grâce aux importations. En raison de la faible superficie des terres cultivables, les perspectives en matière de développement agricole sont limitées.

27. Le secteur de la pêche représente environ 90 % de l'économie du secteur privé territorial. Selon un rapport récent, en 2006, il a permis de créer des emplois directs pour plus de 4 600 travailleurs¹⁴. Le secteur serait tributaire dans une large mesure des exonérations fiscales et de la compétitivité des salaires¹⁵. En vertu de la loi de 2006 sur l'allégement fiscal, le crédit d'impôt 30A des conserveries des Samoa américaines a été prolongé d'un an par l'Administration des impôts des États-Unis¹⁶.

C. Tourisme

28. Les Samoa américaines se préparent à accueillir le Festival des arts du Pacifique 2008 du 20 juillet au 2 août et pour contribuer à son organisation, le Bureau des affaires insulaires leur a accordé une subvention de 339 000 dollars. Ces ressources serviront à couvrir les frais de personnel, de voyage, de commercialisation et de promotion du Festival¹.

29. En 2007, neuf bateaux de croisière ont amené plus de 16 000 passagers et membres d'équipage aux Samoa américaines, soit deux fois plus qu'en 2005, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'emplois saisonniers de courte durée et multiplié les possibilités de vente d'objets d'art et d'artisanat locaux. Le tourisme terrestre reste cependant très limité¹⁷. Les Samoa américaines comptent plusieurs hôtels et motels, dont la capacité totale est de 260 chambres à Tutuila et Manu'a.

30. Le gouvernement du territoire se propose de présenter en 2008 un projet de loi tendant à faire du Département du tourisme un organisme semi-indépendant. Cette mesure permettra au secteur privé local de jouer un plus grand rôle dans le développement du tourisme local⁹. Comme cela a déjà été indiqué, les Samoa américaines cherchent à privatiser un tourisme sensible aux collectivités.

D. Transports et communications

31. Les Samoa américaines sont desservies par environ 180 kilomètres de routes asphaltées et 235 kilomètres de voies secondaires reliant les villages entre eux. Dans l'ensemble, le système routier est en mauvais état parce que trop ancien, endommagé par les cyclones et mal entretenu. Selon le gouvernement du territoire, divers projets d'infrastructure ont été mis en œuvre au début de 2008, notamment le revêtement de l'embranchement Avau-Aéroport (1,6 million de dollars), le projet de protection de la côte de Vatia, les travaux routiers sur les axes Aoa, Hiili, Masefau, Taputumum, Aua-Afono-Fagaitua, les travaux de réfection à la suite d'un glissement de terrain de Fagasa, ainsi que des projets de drainage (d'un montant total de 14,5 millions de dollars) et le projet concernant Bay Area (8,3 millions de dollars)⁹.

¹⁴ Department of Labor, « The Minimum Wage in American Samoa, 2007 », mai 2007.

¹⁵ http://www.asdoc.info/DOC_Stats/EconomicReport-2007.pdf, mai 2007.

¹⁶ A/AC.109/2007/15; *Samoa News*, 30 novembre 2007.

¹⁷ *Samoa News*, 13 décembre 2007.

32. Le port de Pago-Pago, port en eau profonde opérationnel par tous les temps, est l'un des meilleurs ports en eau profonde du Pacifique Sud et présente un intérêt stratégique pour la région. Le bassin principal mesure 300 mètres de long et accueille des navires ayant un tirant d'eau de 10 mètres environ, au maximum. Le port est doté de tous les équipements et installations portuaires nécessaires ainsi que d'un chantier de réparation disposant d'un système de chargement sur rail d'une capacité de 3 000 tonnes.

33. Le territoire est doté de quatre aéroports, situés dans les îles de Tutuila, d'Ofu, d'Olosega et de Ta'u. L'aéroport international de Pago-Pago est la propriété du gouvernement du territoire, qui en assure la gestion. Le principal aéroport du territoire est desservi régulièrement par plusieurs compagnies qui relient les Samoa américaines à Hawaii et à la partie continentale des États-Unis, ainsi qu'à d'autres pays du Pacifique Sud. Inter-Island Airways assure des vols intérieurs réguliers vers les îles Ofu, Olosega et Ta'u. L'aéroport international vient d'être doté d'une piste d'un coût de 6,8 millions de dollars⁹. Le Gouverneur a signé un accord avec l'Administration fédérale de l'aviation appelé Other Transaction Agreement (Accord sur d'autres transactions) afin de dégager un montant d'environ 2 millions de dollars pour construire une tour de contrôle à l'aéroport¹⁸.

34. Le territoire dispose de quatre stations de radio et de deux stations de télévision – l'une publique et l'autre privée –, de trois organes de presse privés et d'un réseau de télécommunications privé. L'accès à Internet est fourni par l'Américan Samoa Telecommunications Authority, service public semi-indépendant¹⁹.

35. Au début de 2007, le gouvernement du territoire a déclaré que, grâce à la concurrence dans le secteur des télécommunications, le prix de la communication sans fil et par Internet avait atteint son niveau le plus bas sur le territoire.

36. Le budget du Bureau des affaires insulaires pour l'exercice budgétaire 2008 comporte 3 millions de dollars destinés au projet d'amélioration des infrastructures des Samoa américaines pour mettre en place un système de câble à fibres optiques²⁰.

E. Approvisionnement en eau, assainissement et autres services d'utilité publique

37. L'American Samoa Power Authority (ASPA), entreprise publique, assure l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides et la distribution de l'électricité sur cinq des sept îles. Elle approvisionne 90 % du territoire en eau potable à partir de 57 puits, les 10 % restants étant desservis par des systèmes villageois. Le gouvernement du territoire a déclaré que l'ASPA continuait de fournir au territoire des services publics de distribution fiables et efficaces. En 2007, l'ASPA a annoncé un plan et un calendrier pour améliorer l'approvisionnement en eau de Bay Area en tant que question prioritaire en 2008. Dans le plan, ASPA envisage diverses solutions, notamment l'augmentation des

¹⁸ Ibid., 4 octobre 2007.

¹⁹ <http://www.malama.tv>, 22 mars 2007.

²⁰ Informations fournies par la Puissance administrante le 15 janvier 2008; *Samoa News*, 5 janvier 2008.

lignes de transport, le forage de nouveaux puits et l'accroissement des capacités de stockage²¹.

V. Situation sociale

A. Généralités

38. Bien avant la découverte des Samoa américaines par le monde occidental au XVIII^e siècle, leurs habitants s'étaient transmis d'une génération à l'autre, pendant plus de 2 000 ans, un mode de vie appelé « fa'asamoa ». Celui-ci est fondé sur le principe du respect mutuel et du partage entre les « aiga » ou familles élargies, qui prêtent chacune allégeance à un *matai*. Le mode de vie des Samoa imprègne tous les aspects de la vie socioéconomique du territoire. Ainsi qu'il est indiqué à la section III du présent document d'information, le système communautaire traditionnel des Samoa américaines contribue, estime-t-on, au maintien de la cohésion sociale et à la promotion du bien-être économique.

B. Emploi et immigration

39. Comme il est indiqué précédemment (A/AC.109/2007/15), selon des sources diverses, le taux de chômage se situerait entre 12 % et près de 30 % (2005-2006), soit une aggravation plus ou moins marquée au cours des cinq dernières années. En ce qui concerne la population active, son pourcentage serait de 52 % selon les statistiques publiées en 2000²². En 2006, la population active comptait plus de 17 600 personnes, dont environ un tiers d'étrangers, provenant essentiellement de l'État indépendant du Samoa. Les conserveries, qui emploient un tiers environ de la main-d'œuvre, étaient le principal employeur privé, le Gouvernement des Samoa occidentales employant environ 5 900 personnes, soit un autre tiers. Le dernier tiers de la main-d'œuvre travaille dans le secteur secondaire, qui offre biens et services aux conserveries et se compose principalement de commerce de détail et de prestataires de services.

40. Au mois de mai 2007, les salaires horaires étaient les suivants : salariés de l'État, 2,91 dollars; pêcheries, 3,26; transports maritimes et autres modes de transport, 4,09 dollars¹⁴. Les salaires sont fixés non par la loi fédérale mais sur la recommandation du Special Industry Committee du Département du travail des États-Unis, qui examine tous les deux ans la situation économique du territoire et fixe des salaires minimaux par branche d'activité en application du *Fair Labour Standards Act*.

41. Le prochain examen que mènera le Special Industry Committee devrait avoir lieu en juin 2007²³. Cependant, le 25 mai 2007, le Président des États-Unis a signé une loi aux termes de laquelle le salaire minimum dans les Samoa américaines augmentait de 50 cents dans toutes les branches de l'industrie (loi 110-280) portant augmentation immédiate ou application de la clause d'indexation de 50 cents par heure jusqu'en 2014. La loi est entrée en vigueur le 24 juillet 2007 et une deuxième

²¹ *Samoa News*, 24 novembre 2007.

²² Rapport du Department of Labour, 8 février 2008, <http://www.dol.gov/esa/whd/AS/sec2.htm>.

²³ *Samoa News*, 5 et 9 février 2007.

augmentation devrait intervenir environ un an plus tard en 2008, En outre, la loi prévoyait que le Département du travail des États-Unis devait achever, au plus tard le 25 janvier 2008, une étude sur les incidences que pourraient avoir les augmentations de salaires dans le territoire. Dès la publication de l'étude en janvier 2008, le représentant Faleomavaega a déclaré que le rapport du Département du travail avait clairement montré que ces augmentations automatiques auraient des incidences négatives sur l'économie des Samoa américaines²⁴.

42. En juin 2007, le Bureau des affaires insulaires a accordé au Gouvernement des Samoa américaines une subvention de 188 000 dollars pour réaliser une étude sur le réservoir de main-d'œuvre. L'Université de Hawaii a été chargée de cette étude qui a commencé en 2007. L'étude devait permettre aux Samoa américaines et aux investisseurs privés de déterminer si l'île comptait suffisamment de personnes pouvant travailler dans des centres d'appels ou d'autres industries. Le rapport devrait s'achever en 2008¹.

43. Comme indiqué précédemment, les Samoa américaines ont leurs propres lois et l'entrée des étrangers dans le territoire n'est pas régie par les mêmes dispositions que l'entrée aux États-Unis. En 2003, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi des Samoa américaines sur l'immigration est venue modifier les critères d'octroi du statut de résident permanent à certaines catégories, en confiant le soin à l'Attorney général plutôt qu'au Conseil désigné par le Gouvernement d'en décider pleinement. Ce changement a permis à de nombreuses personnes qui vivaient dans le territoire depuis longtemps d'obtenir le statut de résident permanent (A/AC.109/2007/15).

C. Éducation

44. Aux Samoa américaines, l'instruction est obligatoire de 6 à 18 ans. Le système d'enseignement s'inspire largement du système en vigueur aux États-Unis. Le territoire compte 29 écoles publiques, 6 écoles privées et 161 écoles villageoises. Le Community College offre des cycles d'études littéraires et scientifiques de deux ans sanctionnées par des diplômes. Il offre également des programmes de formation professionnelle (commerce, emplois de bureau et soins infirmiers) débouchant sur des certificats d'aptitude et donne aux étudiants la possibilité de recevoir une bourse ou une aide financière. L'Université d'État de San Diego offre des programmes d'études à Tutuila, qui permettent aux étudiants samoans d'obtenir un diplôme du niveau de la licence ou de la maîtrise sans avoir à quitter le territoire. Le taux d'alphabétisation est d'environ 97 %.

45. En 2007, 53 enseignants ont obtenu leur licence en lettres pour l'enseignement primaire et 75 autres poursuivaient leurs études de licence à l'Université de Hawaii. En outre, 26 étudiants étaient inscrits au programme de maîtrise de l'Université de San Diego pour une formation de cadres de direction ou de conseillers; des cours de comptabilité ont été également organisés sur place en janvier 2008 en partenariat avec Chaminade University de Honolulu, et un cours sur l'application des lois devait commencer en 2008. Le Département de l'éducation du territoire a développé l'enseignement de l'anglais et du samoan dans le cadre du relèvement du niveau de l'enseignement. De nouveaux bâtiments ont été construits à l'école primaire et

²⁴ Informations fournies par la Puissance administrante le 15 janvier 2008, <http://www.house.gov/list/press/as00-falcomavaega/dolreport.html>.

secondaire de Tafuna et à l'école d'enseignement professionnel et technique de Nuuli. Dans le domaine de la formation professionnelle et technique, le Conseil de l'enseignement supérieur a transformé le Département de la formation professionnelle et technique en Institut de formation technique et professionnelle afin de renforcer les capacités de la main-d'œuvre et de la former dans les domaines de l'informatique, de la mécanique automobile et d'autres domaines dans les secteurs public et privé⁹.

46. Le 14 janvier 2008, le gouvernement du territoire a annoncé qu'il envoyait au *Fono* un projet de revalorisation de la fonction enseignante. Le Gouvernement espérait ainsi que les enseignants du territoire seraient rémunérés comme il convenait pour les services qu'ils assuraient⁹.

D. Santé publique

47. Selon les estimations, en 2007, l'espérance de vie était de 76 ans (73 pour les hommes et 80 pour les femmes) dans le territoire. Le taux de natalité annuel était de 22 pour 1 000 habitants et le taux de mortalité annuel 3 pour 1 000. Le taux de fécondité était de trois enfants par femme²⁵.

48. Selon les informations fournies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les Samoa américaines ont obtenu de bons résultats dans le domaine des soins de santé primaires ces dernières années. Les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été bien organisés et entretenus, et 99,9 % de la population avaient accès à l'eau potable. Cependant, l'évacuation des déchets solides continuait de poser problème. Les causes de morbidité n'étaient plus liées à des maladies infectieuses mais à des maladies non contagieuses, en raison de la modernisation et du changement de mode de vie²⁶. Pour contribuer à la résolution du problème de l'obésité, le Département de l'éducation du gouvernement du territoire a mis en œuvre un important programme de santé au niveau de l'enseignement primaire en mettant l'accent sur l'éducation physique. Le 25 septembre 2007, le Gouverneur a signé une nouvelle loi relative à la santé publique dans les Samoa américaines et la loi sur les pouvoirs spéciaux en matière de santé habilitant le Département de la santé à répondre à la menace de la grippe aviaire, aux catastrophes naturelles et aux catastrophes dues à l'homme, qui pourraient survenir dans le territoire, en plus de ses pouvoirs et responsabilités ordinaires²⁷.

49. Le rapport final concernant la couverture médicale de tous les habitants des Samoa américaines a été présenté au Gouverneur adjoint Sunia le 29 septembre 2007. Ce rapport sur le système de santé du territoire a permis d'informer les parties prenantes et les décideurs des possibilités de couverture médicale et des réformes nécessaires pour permettre à tous les habitants des Samoa américaines d'accéder à des soins de santé à des coûts abordables¹.

50. Le Lyndon Baines Johnson Tropical Medical Center, principal hôpital public semi-autonome du territoire, compte 150 lits et 25 médecins. Il est devenu un espace non-fumeurs en novembre 2007. Des services médicaux, dentaires et

²⁵ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/aq.html>.

²⁶ Bureau de l'OMS aux Samoa américaines, 13 janvier 2008.

²⁷ *Samoa News*, 29 septembre 2007.

pharmaceutiques sont assurés 24 heures sur 24 dans le territoire. Les personnes gravement malades sont soignées à l'extérieur du territoire et peuvent se faire hospitaliser à Hawaï, aux États-Unis d'Amérique ou en Nouvelle-Zélande²⁰. En décembre 2007, le gouvernement du territoire a inauguré la clinique de pédiatrie nouvellement rénovée d'un coût de 1,7 million de dollars à l'hôpital Lyndon Baines Johnson, et réservé un pavillon, avec l'approbation du Gouvernement fédéral, aux enfants du territoire²⁸. Selon les informations publiées par la Federal Communications Commission le 19 novembre 2007, l'hôpital bénéficierait d'une subvention fédérale de plus de 4 millions de dollars qui sera accordée à un groupement hawaïen pour mettre en place un réseau à très large bande de « télésanté », reliant les prestataires de soins de santé de Hawaï et ceux des États-Unis dans le cadre de programmes pilotes de soins de santé en milieu rural²⁹.

E. Criminalité

51. Le gouvernement du territoire a annoncé qu'en fonction des disponibilités financières, le Département de la sécurité publique du territoire créerait une autre école de police en plus de celle qui avait été construite en 2007, d'où est sortie une nouvelle promotion depuis 10 ans. Le recrutement de 55 élèves agents de police a permis de porter le nombre de policiers à 170 dans les Samoa américaines³⁰.

52. En ce qui concerne les affaires judiciaires, le 19 juillet 2006, le Président du House Committee on Natural Resources des États-Unis a prié l'Office gouvernemental des comptes d'étudier de façon approfondie le système judiciaire des Samoa américaines. Une équipe de l'Office, composée de quatre personnes, a séjourné dans le territoire du 14 au 20 octobre 2007. Elle s'est entretenue avec des responsables gouvernementaux et des représentants du secteur privé et a tenu deux réunions publiques, l'une au Bureau des affaires samoanes et l'autre au Collège universitaire des Samoa américaines¹. L'opinion aurait été divisée quant à savoir s'il fallait créer ou non un tribunal fédéral dans les Samoa américaines. Les conclusions de l'étude seront publiées au plus tard en 2008³¹.

VI. Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes

53. En 2007, de nombreuses initiatives ont été lancées aux Samoa américaines pour préserver et protéger l'environnement du territoire. La collaboration entre les organismes, entreprises et groupes communautaires a permis d'élaborer d'importants programmes, de mieux sensibiliser l'opinion et de prendre conscience de l'environnement naturel du territoire. Le territoire a accueilli la dix-huitième réunion du groupe d'étude sur les récifs coralliens des États-Unis en août 2007. À cette réunion, le Gouverneur a pris une ordonnance visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique. Il a été également décidé d'interdire la pêche aux gros poissons pour permettre le

²⁸ Informations fournies par la Puissance administrante le 15 janvier 2008, *Samoa News*, 15 décembre 2007.

²⁹ *Samoa News*, 27 novembre 2007.

³⁰ <http://www.pacificmagazine.net/news/2007/07/09/american-samoa-gets-new-police-recruits>.

³¹ *Samoa News*, 19 octobre 2007 et 5 janvier 2008; voir aussi A/AC.109/2007/15, par. 12 et 59.

repeuplement des zones de pêche locales. En plus des fonds obtenus pour veiller à la qualité de l'eau et à la sécurité des voies d'eau, pour la première fois, le territoire a obtenu des fonds destinés spécifiquement à la réalisation de programmes de nettoyage de l'environnement pollué par des produits dangereux⁹.

54. En ce qui concerne la préparation à toutes les situations d'urgence et les questions de sécurité, le gouvernement du territoire a créé un département local de la sécurité intérieure, comme il a été indiqué précédemment (voir A/AC.109/2007/15). En 2007, l'Inspection générale du Département de la sécurité intérieure des États-Unis s'est inquiétée devant le Congrès de ce que le financement de la sécurité intérieure ait été accordé aux Samoa américaines. Selon les informations diffusées par les médias, l'Inspection générale avait estimé que les plans stratégiques du Gouvernement des Samoa américaines étaient foncièrement mal conçus dans la mesure où ils ne permettaient pas de bien recenser les lacunes en ce qui concernait les besoins immédiats d'équipement et de formation ou les moyens dont disposait le gouvernement du territoire pour intervenir le premier en cas d'urgence³². Le gouvernement du territoire a reconnu que le Département de la sécurité intérieure des États-Unis avait bloqué les fonds destinés à assurer la sécurité intérieure du territoire à cause de déficiences administratives⁹.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

55. Les Samoa américaines sont un membre associé de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique depuis 1988. Les conventions internationales du travail et les recommandations internationales du travail sont applicables dans le territoire. Les Samoa américaines sont membres de plusieurs organes régionaux d'organisations du système des Nations Unies, dont le Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental et le Centre régional du Pacifique occidental pour la promotion de la planification et des études appliquées en matière d'environnement, qui relève également de l'OMS.

56. Les Samoa américaines sont un membre de plusieurs organisations régionales, dont la Commission du Pacifique Sud, le Conseil du développement du bassin du Pacifique, la Fondation pour le développement de la pêche au thon dans le Pacifique, l'Association des îles du Pacifique, le Bureau Asie-Pacifique Sud d'éducation des adultes, l'Association Asie-Pacifique pour les voyages, le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et le Conseil des arts du Pacifique. Elles font également partie d'organisations américaines comme la National Governors' Conference et la Western Governors' Conference. Le Gouvernement des Samoa américaines a signé des mémorandums d'accord en vue d'une coopération économique avec les Gouvernements du Samoa et des Tonga et envoyé des missions commerciales dans d'autres pays du Pacifique.

57. En 2006, les Samoa américaines ont retiré leur candidature au statut d'observateur auprès du Forum des îles du Pacifique, le Département d'État des

³² *Samoa News*, 6 décembre 2007.

États-Unis s'étant opposé à cette candidature. Rien n'indique que les Samoa américaines pourraient devenir membre associé du Forum en 2007³³.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

58. Le chapitre II du présent document décrit l'évolution de la situation aux Samoa américaines en ce qui concerne l'avenir politique du territoire.

B. Position de la Puissance administrante

59. Très récemment, dans une lettre datée du 2 novembre 2006, adressée au représentant Faleomavaega, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives, Jeffrey T. Bergner, a indiqué la position du Gouvernement des États-Unis au sujet du statut des Samoa américaines et des autres zones insulaires des États-Unis. Selon lui, le statut de ces zones insulaires et leurs liens politiques avec le Gouvernement fédéral constituaient une question interne aux États-Unis que le Comité spécial des 24 n'avait pas vocation à examiner. Le Comité spécial n'avait pas compétence pour modifier de quelque manière que ce soit la relation qui existait entre les États-Unis et ces territoires ni mandat pour engager des négociations avec les États-Unis au sujet du statut de ces zones. Le Secrétaire d'État adjoint ajoutait que, se conformant à ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement au Secrétaire général des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et sur le plan éducatif dans le territoire, le Gouvernement fédéral fournissait au Comité spécial des 24 des mises à jour annuelles sur les territoires des États-Unis, ce qui témoignait de sa coopération en tant que Puissance administrante, et permettait également de corriger les erreurs qui pouvaient entacher l'information que le Comité des 24 recevait d'autres sources³⁴.

C. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

60. Le 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 62/118 A et B, sans les avoir mises aux voix, compte tenu du rapport du Comité spécial³⁵ qui lui a été transmis et son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/62/412). La section I de la résolution 62/118 concerne les Samoa américaines. Aux termes des paragraphes de ladite section, l'Assemblée générale :

1. *Se félicite* de la création de la Commission d'étude du statut politique futur, qui a commencé ses travaux en juin 2006 et préparé son rapport en janvier 2007, afin d'étudier d'autres options ouvertes aux Samoa

³³ Radio New Zealand International (18 et 26 octobre 2006); Radio Australie, <http://www.abc.net/au/ra>, 19 octobre 2006.

³⁴ *Samoa News*, 7 novembre 2006.

³⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 23* (A/62/23).

américaines concernant leur statut politique futur et d'évaluer les avantages et les inconvénients de chacune;

2. *Insiste* sur l'importance de l'invitation précédemment faite au Comité spécial par le Gouverneur des Samoa américaines à envoyer une mission de visite dans le territoire, demande à la Puissance administrante de faciliter une telle mission, si tel est le souhait du gouvernement du territoire, et prie la Présidente du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet;

3. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités visant à mettre en œuvre le programme de sensibilisation de la population recommandé par la Commission d'étude du statut politique futur dans son rapport de 2007, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et demande aux organismes compétents des Nations Unies d'aider le territoire, s'il en fait la demande, à exécuter son programme d'éducation du public.
